

RAPPORT N° 04/1-58
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(15 Ouvriers Polyvalents -emplois contractuels-)

Dans le cadre de l'organisation matérielle des élections prévues en mars 2004, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des Ouvriers Polyvalents pour la Direction du Patrimoine Bâti.

Je vous propose à cet effet la création de 15 emplois contractuels à l'effectif communal, en vertu de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour une durée d'un mois.

La nature des fonctions est la suivante : mise en place et maintenance des bureaux de vote et des panneaux d'affichage.

Aucun diplôme n'est exigé.

Le niveau de rémunération est fixé à 1 151,83 euros bruts mensuels.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 04/1-58
du Conseil Municipal

en séance du vendredi 5 mars 2004

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(15 Ouvriers Polyvalents -emplois contractuels-)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/1-58 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(3 abstentions -dont 1 vote par procuration-)

Approuve la création à l'effectif communal de 15 emplois contractuels d'Ouvriers Polyvalents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 12 MAR. 2004

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

